

MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES



Le 10 aout 2026

Décision N°2026/018

LIAISON CYCLABLE ET PIETONNE ENTRE L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO ET LE COLLEGE GASTON PHEBUS MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE SUBVENTION CD09

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu la délibération 2026 3 3 du 22 mars 2026 donnant délégation du conseil municipal au maire et notamment son alinéa 26 portant délégation dans le domaine suivant :

« 26 – De demander à l'Etat, à ses établissements publics ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, pour des projets débattus dans le cadre des orientations budgétaires ou à l'occasion d'autres débats en conseil municipal »

Vu la délibération 2026 1 5 du 11 février 2026 affirmant le souhait de l'assemblée de créer une liaison cyclable et piétonne sécurisée entre l'école élémentaire Victor Hugo et le collège Gaston Phébus, permettant aussi de sécuriser le premier tronçon de la liaison entre le centre-ville et la ZA de Garaoutou.

Vu les montants engagés, le projet sera réalisé en deux tranches de travaux. Afin de garantir une homogénéité d'aménagement entre les deux tranches de travaux prévues, les deux tranches de travaux seront réparties comme suit :

- **Tranche 1 :** Rue de l'hôtel de ville + Boulevard St Jean + chemin de Saraillou (travaux estimés à 562 390,18 € HT)
- **Tranche 2 :** Chemin de Sourouille + Chemin du Couloumier (travaux estimés à 209 594,99 € HT)

Vu la possibilité de la commune de bénéficier de subventions au titre du Fonds Vert « Développement des mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses », et du dispositif Vélo du quotidien de la Région Occitanie.

Vu le dispositif en faveur des mobilités actives porté par le Département de l'Ariège.



Le Maire,

Décide :

1- De modifier le plan de financement du projet comme suit

Liaison piétonne et cyclable entre l'école élémentaire Victor Hugo et le collège
Gaston Phébus de Mazères

TRANCHE 1

CHARGES		RECETTES		
Etude pré-opérationnelle inclus levé topo	14 440,00 €	Etat : Fonds Vert 2026 Mobilités	35,0%	<u>228 141,00 €</u>
Etudes complémentaires (études de sol, géo- détection)	30 000,00 €	Région Occitanie	11,9%	77 567,79 €
Etudes de maîtrise d'œuvre (tranche 1 et 2) hors DET Tranche 2	45 000,00 €	Département de l'Ariège	30,0%	195 549,05 €
Travaux Tranche 1	562 390,18 €			
		Autofinancement commune de Mazères	23,1%	150 572,33 €
TOTAL HT	651 830,18 €	TOTAL HT	100%	651 830,18 €

2- Et de signer toutes les pièces se rapportant à la présente

Le Maire,

Louis MARETTE

